

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020



Date de la convocation: 18 mai 2020

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 15 pouvoir: 0 absents : 0

L'an deux mil vingt le vingt-cinq du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents :

Mmes BILLIER, BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT, HABERT, LECLERCQ, MAHE-JANSSEUNE, MEYER, RACITI
et MM. BOUCHER, GIRARD, JACQUEMANT, MORIZOT, SIMONNET, VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

Madame GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

1. Installation du conseil municipal

Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des membres de l'ancienne équipe municipale pour le travail effectué, les membres de la nouvelle équipe pour leur engagement ainsi que les électeurs qui leur ont témoigné leur confiance.

Madame le Maire indique qu'un point relatif aux délégations du conseil municipal au Maire va être ajouté à l'ordre du jour après le point n°6.

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2020 et les déclare installés dans leurs fonctions.

La Présidence est passée à Madame GASPARD Gisèle en tant que doyenne des conseillers municipaux.

2. Election du maire

Le quorum étant atteint, Madame GASPARD invite les conseillers à procéder à l'élection du Maire et leur fait lecture des articles L2122-4, L2122-4-1, L2122-5, L2122-5-1 et L2122-5-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame RACITI Jessica et Monsieur JACQUEMANT Pierre sont désignés assesseurs.

Marie LECLERCQ est candidate.

Le Conseil comptabilise 15 voix pour Madame LECLERCQ Marie et la déclare installer en tant que Maire de MONTSAUCHE-LES SETTONS.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit 4).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

4. Elections des adjoints

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil, compte tenu des résultats du scrutin, proclame :

- M. GIRARD Jean-Pierre, Premier Adjoint.
- M. JACQUEMANT Pierre, Deuxième Adjoint.
- M. SIMONNET Claude, Troisième Adjoint.

5. Nomination des délégués communaux, communautaires et au Syndicat mixte du Parc du Morvan

Madame le Maire propose de créer deux postes de conseillers municipaux délégués. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer deux postes de conseillers municipaux délégués.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote. Le Conseil, compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame GASPARD Gisèle et Monsieur MORIZOT Alain conseillers municipaux délégués.

Compte tenu de l'ordre du tableau, Madame LECLERCQ Marie et Monsieur GIRARD Jean-Pierre représenteront la commune à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Madame LECLERCQ Marie et Madame RACITI Jessica représenteront la commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan.

Il a été procédé aux nominations suivantes auprès du SIEEEN :

- Commission Locale d'Energie : MORIZOT Alain et VOILLOT Gilles
- Réseau de chaleur : VOILLOT Gilles
- Nouvelles Technologies Informatiques : JACQUEMANT Pierre
- Infrastructures Réseau Véhicules Electriques : RACITI Jessica
- Eclairage Public : MORIZOT Alain

6. Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire fait lecture de la charte de l' élu local.

7. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire certaines délégations.

8. Dates des prochains conseils municipaux

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 juin 2020 à 20h.


9. Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil qu'une page Facebook au nom de la commune vient d'être créée.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis de la société CWA Entreprise concernant une application mobile permettant aux citoyens intéressés d'être informé et alertés en temps réel (PanneauPocket) : Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place au niveau de la commune de l'application PanneauPocket et le devis de la société CWA Entreprise d'un montant de 180,00 € TTC.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre de la Prévention au lac des Settons cet été, deux gendarmes réservistes seront présents la semaine et quatre le week-end.

Séance levée à 19 heures 30

Le Maire

LECLERCQ Marie